



Monsieur Laurent DUPORGE
Maire de LIEVIN
Hôtel de Ville
45 rue Edouard VAILLANT
CS 30049
62801 LIEVIN Cedex

Hénin-Beaumont, le **27 SEP. 2022**

Objet : Elaboration du Règlement local de publicité de LIEVIN

Nos réf. : MDF/PDe/LM

Vos réf. : Affaire suivie par Mme Valérie QUENNEHEN

SERVICES TECHNIQUES
ARRIVÉ LE

03 OCT. 2022

VILLE DE LIEVIN

Monsieur le Maire, *cher Laurent,*

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier concernant le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) arrêté par le conseil municipal de LIEVIN par délibération en date du 28 juin 2022. Dans le cadre de la procédure de concertation réglementaire, vous sollicitez un avis au regard du Schéma de cohérence territoriale.

Au préalable, la réalisation d'un RLP et sa mise en œuvre pourra avoir un impact significatif sur la qualité paysagère de la commune ainsi que sur la qualité du cadre de vie de sa population, ce qui correspond aux objectifs du SCoT.

La procédure mise en œuvre par la municipalité consiste en l'élaboration d'un RLP prescrite par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017. En outre un représentant du SCoT a notamment participé à une réunion de concertation avec les personnes publiques associées le 27 janvier 2022.

De façon générale, cet outil réglementaire permet d'adapter le Règlement National de Publicité aux conditions locales et d'édicter des règles spécifiques plus restrictives en vue de protéger les intérêts paysagers et environnementaux. Sur le territoire de la commune de LIEVIN, 178 publicités et pré enseignes ont été recensées dans le cadre du diagnostic.

Il en découle l'instauration de quatre zones réglementées : les zones d'intérêt patrimonial, les zones majoritairement résidentielles, la zone d'activités commerciales en secteur patrimonial et les zones d'activités commerciales et industrielles. Les dispositions réglementaires qui s'y appliquent sont conformes aux orientations générales retenues par le conseil municipal.

Par ailleurs et à l'échelle du SCoT, plusieurs communes sont également dotées à l'instar de LIEVIN d'un règlement local de publicité (LOOS-EN-GOHELLE, ROUVROY, HENIN-BEAUMONT...), permettant la mise en œuvre d'une politique paysagère et environnementale locale en matière d'enseignes publicitaires.

